

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE

Date de convocation  
Le 20.09.2006

Nombre de conseillers

Présents : 11  
Votants : 11

## OBJET

Ligne Grande Vitesse  
Limoges / Poitiers

L'an deux mil six, le 02 Octobre à dix-neuf heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MANÇOIS, Maire.

Etaient présents :

M. M. MANÇOIS JL., BAUDIMANTG., AUGROS JP., BEAUVAIS JM., PICHON J., SILVERT F., LANGLOIS J., HORVENO M., MALASSENET L., DETERNE P. et PERGAUD C.

Absent(s) : néant.

Excusé(s) : néant.

*Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2127-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Madame SILVERT Françoise a été désignée pour remplir cette fonction.

*Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.*

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier du Sénateur François GERBAUD et du Président du CONSEIL GENERAL Louis PINTON, daté du 5 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL :

- S'OPPOSE à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1,8 millions d'habitants.
- RAPPELLE que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres Régionales et Départementales de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire.
- DEMANDE => La grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie.  
=> L'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.  
Fait à St Christophe en Boucherie, le 25 octobre 2006

Le Maire,  
Jean-Luc MANÇOIS.

Reçu à la Sous-Préfecture

le 26 OCT 2006

